


# Le handicap salarial continuera d'augmenter

La semaine dernière, le journal *De Tijd* a annoncé, sur la base des chiffres d'Eurostat, que le handicap salarial de la Belgique par rapport aux trois pays voisins a reculé au deuxième trimestre de 2011. C'est en soi une bonne nouvelle, mais différents éléments laissent à penser qu'il ne s'agit que d'un phénomène ponctuel. Premièrement, l'évolution des coûts salariaux au deuxième trimestre de 2011 est en grande partie le résultat de la hausse de l'indice-santé tout au long de l'année 2010. Au premier semestre de 2011, l'indice-santé a connu une forte progression résultant de l'augmentation des prix pétroliers quelques mois auparavant. Cette hausse importante de l'indice-santé n'est pas encore inscrite dans les chiffres Eurostat, de sorte qu'on peut supposer que le handicap salarial se creusera à nouveau au cours des pro-

chains trimestres. C'est également le pronostic de l'OCDE sur lequel le Conseil central de l'économie (CCE) base son rapport technique annuel. Selon l'OCDE, les coûts salariaux par travailleur augmenteront de 1,6 point de plus en Belgique que dans les pays voisins pendant la période 2011-2012. Selon la loi de '96 relative à la sauvegarde de la compétitivité, le CCE doit encore corriger ces chiffres en fonction de la différence dans l'évolution du temps de travail entre la Belgique et les trois pays voisins, mais il est peu probable que cette correction annuelle totalement le handicap salarial complémentaire de 1,6 point prévu par l'OCDE.

 **La modération salariale et la réforme de l'index restent donc capitales pour renforcer la compétitivité et créer ainsi les emplois nécessaires tout en préservant l'assise de notre modèle social.**

**La réforme de l'index est également l'une des six recommandations adressées par la Commission européenne à notre pays en juillet. Au cours des prochaines semaines, les négociateurs gouvernementaux devront donc prendre les décisions qui s'imposent.**

Geert Vancronenburg  
- gva@vbo-feb.be



**La modération salariale et la réforme de l'index restent capitales pour renforcer la compétitivité.**